



Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 19/05/2016

<http://cgt.drifip59.free.fr>

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 19 mai 2016

Le comité technique local s'est réuni ce jeudi 19 mai 2016.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- la mise en place à la DRFIP 59 d'un pôle de traitement des déclarations rectificatives à compétence nationale
- le bilan évaluation 2015
- la mise en place de caisses uniques sur les sites de Hazebrouck, Cambrai, Douai, Roubaix et Tourcoing
- la modification des horaires d'ouverture au public du CFP d'Hazebrouck
- le tableau de bord de veille sociale

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire.

Depuis maintenant près de trois mois, une mobilisation exceptionnelle a pris racine en France pour combattre le projet de loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés.

Quelle est la réponse du gouvernement ? Le passage en force !

Ce projet de loi ne figurait pas dans le programme du candidat Hollande.

L'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70% de la population est inadmissible, une véritable honte !

Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus antidémocratique depuis le début. Faut-il rappeler la non consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec le Ministre du travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale ?

Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés.

La CGT condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement.

Elle poursuivra et amplifiera la mobilisation et appelle tous les salariés à s'inscrire dans le mouvement, se réunir en assemblées générales pour décider ensemble la poursuite de la mobilisation jusqu'au retrait et pour un code du travail du XXIème siècle.

Car, le projet de loi travail organise la primauté de « l'accord supplétif » d'entreprise sur les accords de branche ; c'est l'inversion de la hiérarchie des normes.

Aujourd'hui, quand un accord d'entreprise est signé, il ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans l'accord de branche.

Demain, si le projet El Khomri n'est pas retiré, l'accord d'entreprise pourrait déroger à l'accord de branche. Ce même projet prévoit que les accords de branches pourront déroger défavorablement au code du travail... ainsi que la réécriture complète du code du travail d'ici 2018 (article 2).

La loi Travail aujourd'hui c'est le dynamitage du Code du travail, des Conventions collectives, et demain des statuts dans la fonction publique et dans les entreprises publiques.

Sur l'ordre du jour proprement dit, et notamment la création d'un pôle de traitement des déclarations rectificatives à la DRFIP Nord. Comment ne pas faire le parallèle avec les suppressions de trésoreries prévues par la DRFIP Nord au 1er janvier 2017 ? Sur les 4 trésoreries menacées, 3 gèrent des quartiers dits prioritaires pour la politique de la ville. A une semaine d'intervalle, vous supprimez des services utiles et appréciés pour les populations les plus défavorisées, mais vous créez un service pour les repentis, exilés fiscaux !! Vos orientations et vos priorités sont ainsi clairement affichées

Afin de renforcer le STDR, on prélève des moyens pour satisfaire une structure politique. La CGT en tire un enseignement commun : là où il y a des moyens cela fonctionne ! Là où le ministre n'en met pas, c'est qu'il ne veut pas que cela marche ! **C'est la question qu'on se pose à propos de l'avenir de la DGFIP.... !**

La CGT est de plus en plus critique sur l'existence de ce service, même si l'argent rentre ! On a du mal à comprendre pourquoi une structure calibrée initialement sur la seule IDF, comprend maintenant 13 antennes sur toute la France. C'est l'équivalent de 10 brigades....

Pourquoi le STDR a un tel succès ? Les conseils fiscaux ont bien dû comprendre son intérêt et conseillent à leurs clients de s'en rapprocher ! De plus, les contribuables ne sont pas obligés de rapatrier leur capitaux en France. On ne leur demande pas de participer à l'effort national... !

Certains journaux s'engagent même dans des réflexions visant à proposer une sorte d'amnistie forfaitaire, au motif que la DGFIP n'a pas les moyens de traiter tous les dossiers !

Selon la DG nous aurions le système de régularisation le plus sévère de l'OCDE. Donc plus on est sévère et plus cela marche ! Pour la CGT cela prouve que l'on pourrait encore aggraver les sanctions ! Toute la question est celle du contrôle postérieur ... nous sommes inquiets sur les capacités à le faire. En effet, le STDR intervient dans un contexte de suppression de brigades, ce qui signifie que l'on supprime des moyens au contrôle fiscal.

Sur le contrôle fiscal, la DGFIP n'est pas seule : il y a les lanceurs d'alertes. Le procès actuel doit nous permettre d'avoir un débat à la DGFIP, car le STDR pourrait participer de ce sujet de l'évasion fiscale. A ce titre, quel est le nombre de fiches de programmation rédigées suite aux régularisations ?

Les Conditions de vie au travail dans les antennes font ressortir des pressions politiques. Pourquoi la date de 2017 est-elle si importante pour terminer les traitements ? Quelle est la méthodologie de traitement des dossiers ? (les plus lourds en premiers...).

Il faut configurer le PRS de la DNVSF par rapport aux enjeux de recouvrement de ces créances.

Pour le pôle lillois, la CGT demande des précisions sur l'installation immobilière, les modalités concrètes d'appel à candidature. Quel avenir est prévu pour les collègues, car ces structures sont qualifiées de provisoires ?

ORDRE DU JOUR :

1. La mise en place d'un pôle de traitement des déclarations rectificatives (PTDR) à compétence nationale

Le service de traitement des déclarations rectificatives a pour but le traitement des déclarations rectificatives déposés par des contribuables ayant caché leur argent dans des paradis fiscaux.

La direction a rappelé la circulaire de 2013 sur la lutte contre la grande délinquance financière et a insisté sur la politique volontariste des Etats dans la lutte contre la fraude fiscale.

Le comité technique de réseau du 3 mai 2016 a décidé d'ajouter aux 7 pôles de régularisation déconcentrés rattachés au STDR de la DNVSF, 3 pôles déconcentrés à compétence nationale. L'un de ces pôles ouvrira à Lille le 01 juin 2016. Il s'occupera des dossiers aux caractéristiques suivantes : moins de 500 000€, fratries, fiducies (sociétés interposées). Cette structure sera paramétrée à 1 IP + 10 agents (a priori 8A+2B). Les collègues seront recrutés principalement sur la RAN de Lille selon une fiche de poste ; Ils bénéficieront du régime indemnitaire de la Dircofi (17 points d'ACF pour les A soit 935€, 15 points pour les B soit 825 €). Un dispositif de formation à la DNVSF sera mis en place en fonction des compétences des collègues qui rejoindront cette cellule.

L'encaissement des chèques déposés se fera par le SIE Lille Nord sera chargé de l'encaissement pour le compte du PRS de la DNVSF. D'après la direction, ce service est complémentaire des services de contrôle puisque ni l'ESFP, ni le contrôle corrélé ne peuvent aboutir si aucune transaction n'intervient sur le territoire français. Ce pôle aura en charge environ 2500 dossiers, il a vocation à exister jusque fin 2017.

La CGT a rappelé que ce ne sont pas les Etats qui sont à l'origine de cette lutte contre la fraude fiscale, mais d'abord des lanceurs d'alerte dans l'affaire HSBC en 2008, puis le scandale Swissleaks en 2014 qui ont mis la pression sur ces Etats.

Concernant ce pôle déconcentré, **la CGT a indiqué que pour elle ce service n'était ni plus, ni moins qu'un service de régularisation. Ce n'est pas un service de contrôle !** Les « repentis » déposent des déclarations rectificatives en donnant les justificatifs qu'ils ont envie de donner, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de sincérité !!! Le service est là pour prendre en charge ces déclarations et liquider l'impôt. D'ailleurs la CGT a demandé combien de fiches de programmation avaient été rédigé au niveau national par le STDR depuis que les « repentis » déposaient leurs déclarations rectificatives et la direction n'a pas répondu à cette question !!!

La CGT a demandé s'il s'agissait de créations d'emplois pour cette structure. La direction a répondu que non. Les emplois seront pourvus par voie de détachement pour 6 mois renouvelables. Une fiche de poste sera mise en ligne sur Ulysse. La direction générale compensera les emplois détachés par des A ALD, ce qui explique que la direction choisit de doter cette structure prioritairement par des A. **La CGT a dénoncé le fait qu'il ne s'agissait pas de créations d'emplois. Les détachements se feront au détriment d'autres services, y compris de contrôle !!!**

La CGT a demandé si la direction avait quantifié la charge de travail du SIE Lille Nord quant à la prise en charge des chèques déposés. La direction a répondu que non en indiquant qu'il ne s'agissait que d'une écriture comptable. La CGT a indiqué qu'elle serait attentive sur ce sujet.

Lors du vote, la CGT s'est abstenue : en effet, même si ce nouveau service permet des rentrées fiscales dans les caisses de l'Etat de la part d'évadés fiscaux, il ne s'agit pas de créations d'emplois, et en termes de contrôles ultérieurs, la direction ne donne aucune garantie !!!

2. Le bilan évaluation 2015

La direction a fait une présentation synthétique du bilan évaluation 2015.

Dotations A : 237 (204 pour les échelons variables et 33 pour les échelons terminaux)
231 distribués (199 directement +5 en CAPL pour les échelons variables
et 26 directement +1 en CAPL pour les échelons terminaux)

Dotations B : 700 (646 pour les échelons variables et 54 pour les échelons terminaux)
697 distribués (638 directement +7 en CAPL pour les échelons variables
et 51 directement +1 en CAPL pour les échelons terminaux)

Dotations C : 708 (503 pour les échelons variables et 205 pour les échelons terminaux)
702 distribués (497 pour les échelons variables
et 205 pour les échelons terminaux)

La direction souligne que seules les dotations non distribuées pour les échelons variables feront l'objet d'un report l'année prochaine

La CGT constate le nombre en hausse des recours quelles que soient les instances saisies (recours hiérarchiques, CAPL ou CAP).

La CGT a réitéré sa demande de suppression du recours à l'autorité hiérarchique. Ce système est dissuasif, il ne fait que rendre plus complexe et lourde la procédure, sans donner aucune nouvelle garantie aux agents.

La CGT a exigé d'avoir des éléments quant au nombre de réductions données aux collègues à temps partiel ainsi que la répartition hommes/femmes de ces réductions. Sans ces chiffres, il n'est pas possible d'établir sur une base objective qu'aucune discrimination n'est pratiquée, alors même, qu'à travers les recours, il semblerait notamment qu'être à temps partiel et obtenir une réduction de 2 mois soit assez difficile !!!

Enfin, la CGT a déploré le flou par rapport à la mise en place du PPCR et du RIFSEEP lors de l'exercice 2016 notamment pour les collègues B.

3. Mise en place de caisses uniques sur les sites de :

- **Hazebrouck**
- **Cambrai**
- **Douai**
- **Roubaix**
- **Tourcoing**

Il s'agit d'un plan d'action national dont le but est de réduire le volume du numéraire dans les postes comptables ; Le principe de la caisse unique consiste à n'avoir qu'un seul lieu de paiement en numéraire ouvert pour les usagers dans les locaux où sont implantés plusieurs services (trésorerie municipale, SIE, SIP, SPF).

Le but avoué n'est pas de déporter le numéraire vers un seul endroit mais d'inciter les usagers à ne plus utiliser ce mode de paiement.

La CGT souligne la lourdeur du dispositif dans la gestion des caisses : la direction ne peut pas parler de simplification des tâches en la matière. Cela va générer des allées et venues de redevables plus importantes dans les bâtiments. Au niveau des comptabilités des différents services, la caisse unique numéraire alourdit le travail des agents comptables.

Au 01/01/2016, ce dispositif a été mis en place à Dunkerque, Lomme et Valenciennes.

La CGT a demandé si un bilan avait déjà été fait sur le premier quadrimestre. Est-ce que cette organisation a fait baisser les paiements en numéraire ou a-t-elle fait augmenter les allées et venues des usagers dans les bâtiments? Encore une fois, aucun bilan n'a été fait : même si ça ne marchait pas, à la DRFIP Nord, on continuerait !!!

Vote quasi unanime contre à l'exception du Snafip qui s'est abstenu

4. Modification des horaires d'ouverture au CFP d'Hazebrouck

-

Il s'agit de modifier la plage d'ouverture au public : jusqu'ici le CFP d'Hazebrouck était ouvert l'après-midi de 13h45 à 16h15. Dorénavant, ce sera 13h30 à 16h.

Vote pour de la CGT et FO

Abstention de Solidaires et du Snafip

La CGT a voté pour. En effet, il ne s'agit pas d'une réduction des horaires d'ouverture au public. En outre, il s'agit d'une mise en cohérence des horaires d'ouverture au public dans le département. Enfin, les collègues ont été consultés.

5. Le tableau de bord de veille sociale

La direction a fait la présentation du tableau de bord de veille sociale. Au 01/09/2015, 3228 agents été affectés à la DRFIP Nord, soit une baisse d'une centaine d'agents en 2 ans (3334 agents au 01/09/2013).

Quelques points sont ressortis de cette présentation.

Les emplois non pourvus sont en forte augmentation. La CGT a dénoncé une nouvelle fois cette double peine pour les collègues : en plus des suppressions d'emplois, ils subissent les vacances d'emplois. La CGT réclame des recrutements à hauteur des besoins !!! d'autant que bon nombre de collègues n'obtiennent pas satisfaction à leur demandes formulées au niveau national.

Les signalements d'agression d'origine externe sont en baisse. ***Pour la CGT, les signalements demeurent toutefois à un niveau élevé ; il faut tenir compte également que tous les collègues ne font pas remonter les signalements, et ce pour diverses raisons : l'agresseur reste anonyme, la répétition des agressions verbales provoquent une certaine lassitude.*** La direction ne nie pas ce phénomène et indique qu'en plus concernant le suivi des fiches de signalement notamment pour les agressions les plus violentes, il y a un classement sans suite du parquet dès lors que les collègues concernés ne déposent pas plainte personnellement.

Cette année pour la 1^{ère} fois un indicateur dénombre les jours de congés définitivement perdus pour les collègues : 300 collègues ont définitivement perdu 2694,5 jours de congés en 2015 (ces jours de congés n'ont ni été posés ni déposés sur un CET) ; même si 2229 jours correspondent à des jours de congés non posés par des collègues en CLD ou CLM ; restent 465 jours de congés définitivement perdus pour des collègues en poste. ***Pour la CGT ce chiffre est considérable ! la CGT restera vigilante quant à l'évolution de cet indicateur.***

6. Questions diverses

La CGT a demandé des précisions concernant l'implantation d'un centre de contact (CDC) dans le département.

La direction a répondu que la DRFIP Nord sera rattachée en octobre 2016 à un CDC ; celui-ci sera localisé au CIS de Lille qui verra ses missions évoluer : une partie du CIS continuera sa mission initiale et l'autre partie prendra en charge le CDC.

La direction a indiqué que des réflexions étaient également en cours au sujet de l'accueil sur rendez-vous, qu'elle pensait mettre en place en octobre 2016. Elle a indiqué qu'en aucun cas, le mode d'accueil sur rendez-vous ne pouvait être le seule mode d'accueil dans les services de la DRFIP Nord. Il faut le combiner à l'accueil physique tel qu'on le connaît aujourd'hui, à l'accueil téléphonique, à l'accueil par internet.

La CGT a demandé à ce que des discussions soient ouvertes le plus rapidement possible sur ce sujet important de notre administration. La CGT a rappelé son attachement à l'accueil physique, élément essentiel de notre mission de service public !!!

La CGT a demandé qu'un rappel soit fait quant à la doctrine d'emploi des collègues ALD (à savoir la même que pour les collègues titulaires de leur poste). La Direction fera un rappel.

La CGT a demandé où en était la réflexion de la DRFIP sur l'arrivée de nouveaux services à l'INM (Paierie Départementale, Lille Mun). Cette réflexion n'a pas été retenue par la DG, mais d'autres réflexions sont en cours par rapport à la cité administrative, mais rien n'est finalisé.

Suite à la demande des élus CGT, la Direction a fait une présentation de la campagne IR : elle a indiqué que la campagne avait été marqué par l'absence de grandes nouveautés législatives, mais en revanche, qu'il existait des changements de fond importants : télé-déclaration obligatoire, suppression de la PPE, délivrance d'avis de situations déclaratives (en lieu et place des avis de non-imposition). La Direction a également indiqué que la campagne s'était bien déroulée et qu'elle avait constaté une baisse de l'accueil.

La CGT a rappelé que cette présentation devait avoir lieu en amont de la campagne IR. Sur l'accueil, la CGT a précisé qu'il n'y avait pas moins de monde, mais que la campagne s'étendait maintenant jusqu'à la date limite de la télédéclaration.

La CGT a rappelé son opposition à l'utilisation d'étudiants stagiaires (plusieurs dizaines à la DRFIP Nord le plus souvent à l'accueil des CFP).